



ELECTIONS AUX COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES DU 3 au 10 DECEMBRE 2020

LISTES PRESENTEES PAR LA CGT-INPI

Le 3 Décembre 2020 plusieurs listes syndicales se présenteront à nouveau à vos suffrages.

Le premier objectif de ce vote est d'élire vos représentants aux commissions consultatives paritaires (CCP), pour une période de 2 ans.

L'importance des attributions des CCP mérite votre attention.

Contrairement aux dispositions du décret 2001-1336, qui institue une commission consultative paritaire par catégorie d'emploi, le nouveau cadre d'emploi et de rémunération prévoit de regrouper des catégories d'emplois au sein d'une même commission consultative paritaire, à savoir une CCP pour les catégories B1, B2 et C, une pour les A1 et A2 et enfin une pour les A3 (niveaux A et B).

Toutes les questions essentielles concernant votre carrière sont discutées dans le cadre de ces commissions et notamment les promotions (attributions des augmentations personnelles et des bonifications, changements de positions catégorielles).

Ces commissions sont également compétentes pour traiter des situations individuelles (refus de congé de formation, sanctions disciplinaires demandées à l'encontre d'agents, refus de télétravail...).

La CGT-INPI présente des listes avec le souci de représenter le maximum de directions, en associant des agents ayant déjà siégé et des nouveaux représentants afin de mener ensemble des actions en faveur des salariés de notre établissement.

Les représentants de la liste syndicale CGT s'attachent à défendre vos droits autour de trois principes :

- L'égalité de traitement des agents : aucune fonction, aucun service ne doit être défavorisé ;
- Des critères de passage au choix objectifs et transparents (les mêmes pour tous !)
- La cohérence des évaluations avec les parcours des agents ;

Elles/Ils vous accompagnent dans vos démarches et vous informent de la teneur et des suites de leurs interventions de manière individuelle, afin de garantir la confidentialité.

Elles/Ils apportent aussi leur soutien aux personnes, de plus en plus nombreuses, qui rencontrent des difficultés professionnelles (souffrance au travail, discrimination, situation de stress,...).

Nos candidats connaissent parfaitement les instances de notre institut et ont une grande expérience dans leur rôle de représentant du personnel et sont capables de répondre à vos attentes.

Les commissions consultatives paritaires (CCP) constituent un cadre qui permet de faire avancer les revendications des personnels à la condition que les syndicats y jouent leur rôle de porte-parole des agents.

C'est pourquoi l'enjeu principal de ce vote du 3 Décembre 2020 est de choisir un SYNDICAT COMBATIF, COMPETENT ET EFFICACE. Les candidats de la CGT mettront tout en œuvre pour vous défendre avec une réelle détermination.

**Votez pour des élu(e)s qui vous défendent de manière
intègre et transparente**

VOTEZ CGT

La liste de nos candidats par position catégorielle :

Catégories B1, B2 et C (anciennement Employés administratifs et Assistants)

Vincent MOREL (DAE-INPI-Direct)
Valérie GUILLO (DRHDS)
Denis DHALLUIN (DPI-DD)
Sylvie SELLIER (DAE-NANTES)
Jeanne LE PICAUD (DJF)
Mohamed IMAMALI (DPI-DA)

Catégories A1 et A2 (anciennement Cadres et Cadres principaux)

Hocine IHADDADENE (DPI-DMA)
Hélène BERANGER (DPI-DMA)
Elise BOUCHU (DJF)
Sylvie MERESSE (DPI-DD)
Valérie DELOMBRE (DPI-DA)
Lyazid AFIR (DAE)

Catégorie A3 niveaux A et B (anciennement Administrateurs)

Sophie FAURE (DJF)
Olivier HOARAU (DJF)
Christine BOUWENS (DPI-DMA)
Christine LESAUVAGE (DPI-Nullité et Déchéance)